

PARIS le 9 octobre 2001

*Aux Grands Commandeurs
des Suprêmes Conseils du groupe des signataires
absents à Athènes*

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION INTERNATIONALE
DES SUPRÊMES CONSEILS DU R.E.A.A.
ATHÈNES (SEPTEMBRE 2001)**

Très Puissant Souverain Grand Commandeur,
Très Illustre Frère,

C'est au titre de la Commission internationale permanente de coordination que je vous adresse ce courrier.

Il vous permettra de connaître le déroulement des activités de la réunion internationale d'Athènes ainsi que les regrets sincères partagés par tous pour votre absence.

La réunion était présidée par le Très Illustre Frère Ioannis TERZOPOULOS, Très Puissant Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil de Grèce, organisateur.

Une Tenue de Suprême Conseil a inauguré les Travaux dans un temple provisoire à l'hôtel Titania, les tremblements de terre récents ayant rendu le temple d'Athènes inutilisable.

Tous les délégués des Suprêmes Conseils invités y participaient. Le Très Illustre Frère Ioannis VASSILIOU tenait le maillet de Lieutenant Grand Commandeur.

Les Travaux étant suspendus dans le Temple, les délégations se rendirent dans la salle de travail où un dossier attendait à sa place chacun des 34 délégués présents représentant 16 Suprêmes Conseils sur les 26 invités.

Étaient présentes les délégations suivantes :

| | |
|-----------------------------------------------------------|----|
| • Suprême Conseil d'Espagne | 3 |
| • Suprême Conseil pour la Juridiction Maçonnique d'Italie | 3 |
| • Suprême Conseil de l'Afrique de l'Ouest | 1 |
| • Second Suprême Conseil du Vénézuéla | 1 |
| • Suprême Conseil du 33 ^e degré de Colombie | 1 |
| • Suprême Conseil de Santa Catarina | 1 |
| • Suprême Conseil de Minas Gerais | 3 |
| • Suprême Conseil du Parana | 1 |
| • Suprême Conseil de Hongrie | 2 |
| • Suprême Conseil de France | 3 |
| • Grand et Suprême Conseil du R.E.A.A. pour la Belgique | 2 |
| • Suprême Conseil de Grèce | 3 |
| • Suprême Conseil de Yougoslavie | 3 |
| • Suprême Conseil du Maroc | 2 |
| • Suprême Conseil Unifié du Liban | 3 |
| • Suprême Conseil du Gabon | 2 |
| | 34 |

Lecture fut donnée du rapport de synthèse effectuée par le Très Illustre Frère Ioannis VASSILIOU, encore Grand Chancelier en titre avant le décès du Très Illustre Frère NAOUM, Lieutenant Grand Commandeur, qu'il devait remplacer par la suite.

La parole circula et chaque délégation l'ayant eue, les modifications ou inflexions ayant été apportées au texte de la synthèse, celui-ci fut adopté à l'unanimité.

A la suite de quoi les propositions de points à l'ordre du jour du Suprême Conseil de France furent abordées.

Deux points touchaient au fond des résolutions du groupe des signataires, un touchait à la forme.

- Le premier concernait la qualification de Supérieur s'agissant du Principe. Le Suprême Conseil de France souhaitait le retour à l'expression Principe Créateur, estimant que Supérieur était un adjectif relatif, alors que Créateur est un absolu signifiant que la manifestation découle tout entière du Principe.
La délégation du Grand et Suprême Conseil du Rite Écossais Ancien et Accepté pour la Belgique maintenait alors la validité du mot Supérieur, qu'elle avait d'ailleurs proposé elle-même à la réunion internationale de Gand et qui avait été approuvé à l'unanimité par les Suprêmes Conseil présents.

Il fut alors décidé, pour satisfaire les tenants des deux options, le Suprême Conseil de France et le Grand et Suprême Conseil du R.E.A.A. pour la Belgique, d'adopter la formulation suivante :

« ...un Principe dit Supérieur ou Créateur » qui permet à chacun d'affecter le Principe du qualificatif qui lui paraît le plus conforme.

- Le deuxième point concernait l'introduction parmi les critères de régularité du Rite Ecossais Ancien et Accepté de la non-mixité.

Après un bref tour de table, la décision unanime et appuyée avec véhémence par chacune des délégations fut prise et le critère adopté.

- Le troisième point concernait l'organisation et la logistique des réunions internationales. Les décisions furent prises à l'unanimité après un examen en profondeur des différentes options possibles.

Après un débat animé, il fut décidé à l'unanimité des présents que :

1. le Suprême Conseil de France fêtant le bicentenaire de sa création en 2004, serait déchargé de la réunion internationale, qui surchargerait ses ordres du jour, par le Suprême Conseil de Yougoslavie qui mettrait le lendemain un charter à la disposition des délégations pour les emmener à Belgrade où se déroulera la 4^e réunion internationale sur le thème : « Rite Ecossais Ancien et Accepté et Spiritualité ».
2. la réunion suivante aurait lieu en 2006, 2007 représentant une date butoir pour le Suprême Conseil d'Afrique de l'Ouest et serait organisée par nos Très Illustres Frères brésiliens. Ceux-ci en avaient fait la demande expresse lors de la Fête de l'Ordre Ecossais à Paris en décembre 1999, l'organisation de la suivante étant accordée d'office au Suprême Conseil d'Afrique de l'Ouest qui partagera les modalités de cette organisation avec les Suprêmes Conseils du Gabon et du Maroc à leur demande, auxquels devrait se joindre le Suprême Conseil du Cameroun, absent à la réunion d'Athènes.
3. la rédaction et la diffusion de la revue internationale, publiant les contributions des Suprêmes Conseils signataires, continueront à être assumées par le Suprême Conseil organisateur, mais le travail de liaison entre ces différents Suprêmes Conseils, assumé jusqu'à ce jour par le Suprême Conseil organisateur, ne le serait plus, à la demande du Suprême Conseil de Grèce qui souhaitait se décharger de cet office.

Il sera désormais assuré de façon permanente par le Très Illustre Frère Michel BASUYAUX, Grand Chancelier du Suprême Conseil de France, qui assurait déjà dans la pratique cet office, étant en relation permanente avec chacun des Suprêmes Conseils signataires par le fait du parrainage par le Suprême Conseil

de France des vingt derniers Suprêmes Conseils rattachés au groupe des signataires des Résolutions de Paris et de Gand. Ce qui fut ratifié à l'unanimité.

Le lendemain matin il fut procédé à la rédaction des conclusions et résolutions.

Puis les Travaux furent repris en Tenue solennelle de Suprême Conseil et la session déclarée fermée par le Très Illustre Frère Ioannis TERZOPOULOS, après que chaque délégation eut félicité et remercié le Grand Commandeur, le Lieutenant Grand Commandeur Ioannis VASSILIOU et le tout nouveau Grand Chancelier Eustache VASSILIOU qui essuya là son baptême du feu avec honneur, la troisième réunion internationale des Suprêmes Conseils du Rite Ecossais Ancien et Accepté signataires des résolutions de Paris (1996), Gand (1998) et Athènes (2001) se sépara à la satisfaction de tous.

Le Secrétaire permanent
de la Commission internationale
Michel BASUYAUX, 33^e
Grand Chancelier du S.C.D.F.

POST SCRIPTUM 1

Les Suprêmes Conseils absents à la réunion internationale d'Athènes sont priés d'adresser à Michel BASUYAUX – SCDF – 8, rue Puteaux – 75017 PARIS – France :

le nom et l'adresse du Très Illustre Frère auquel nous pouvons faire parvenir tout document maçonnique, ainsi que le FAX (à l'exclusion de fax d'entreprises où cela s'avérerait indiscret) et le n° de portable, si possible d'un Très Illustre Frère francophone.

Nous les remercions d'avance.

POST SCRIPTUM 2

Le Suprême Conseil de Hongrie rappelle qu'il organise, pour les seuls Suprêmes Conseils européens, une réunion à l'automne 2002 sur le thème qui a été précisé à chacun par le Très Puissant Souverain Grand Commandeur Akos DITROÏ.

Cette réunion a reçu l'aval des Suprêmes Conseils européens présents à Athènes.